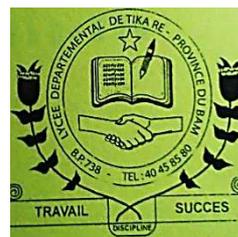




MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT



Lycée Départemental de Tikaré

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

RAPPORT DE FIN D'ETUDE

THEME :

Protection sociale des élèves du Lycée Départemental de
Tikaré : analyse de la situation et contribution des acteurs

Stage effectué du 17 novembre au 16 décembre 2016 au Lycée Départemental de Tikaré

Type de stage : Master 2 en Management des crises et actions humanitaires

Présenté par

OUEDRAOGO Ousséni

BP. 132 Kaya

Cél : 78 39 53 25/70 07 75 88

oussoued78@yahoo.fr

Maître de stage :

Adama DIALLO

Professeur certifié de SVT

ANNEE ACADEMIQUE : 2015-2016

REMERCIEMENT

Toute œuvre humaine ne peut se réaliser et se concrétiser sans la participation d'autres personnes. C'est fort de cela que je tiens à remercier tout d'abord Monsieur Adama DIALLO, Proviseur du Lycée Départemental de Tikaré (LDT) et par ailleurs mon Maître de stage, pour son soutien multiple. Je retiens de lui, son amour pour le travail bien fait, sa disponibilité à nous encadrer durant le stage.

Je n'oublie pas de dire un grand merci au personnel du service de la vie scolaire, en particulier à Monsieur Salfo BADINI pour son assistance durant mon passage. Merci également aux autres personnels (les enseignants, le personnel de soutien, l'Intendant et le Censeur), à tous les agents dont les noms n'ont pu être cités, recevez ici toute ma reconnaissance pour votre accompagnement. Aussi, toute ma gratitude va à l'endroit du Directeur de la Fondation 2iE, des formateurs et de la coordinatrice pour les enseignements théoriques et conseils pratiques reçus tout au long de la formation à distance.

Je ne saurai terminer sans dire merci à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont participé à la production de ce rapport de fin d'étude.

RESUME

Le travail qui nous a été demandé consiste à rédiger un rapport de fin d'étude, effectué dans une entreprise ou une administration en vue de mettre en pratique les acquis théoriques reçus à la Fondation 2iE. Pour ce faire, nous avons suivi avec intérêt un stage d'un mois, allant du 17 novembre au 16 décembre 2016 au Lycée Départemental de Tikaré, sous le thème de : « *Protection sociale des élèves du Lycée Départemental de Tikaré : Analyse de la situation et contribution des acteurs* ».

Nous sommes partis du constat que la vulnérabilité des élèves du lycée n'est plus à démontrer : difficulté des élèves à subvenir aux besoins d'études, occasionnant ainsi l'échec scolaire. Les causes de cet état de fait sont alors à rechercher à plusieurs niveaux : pauvreté des parents, réchauffement climatique, aide réduite de l'Etat. Ne pouvant pas rester indifférents, les acteurs du lycée ont développé des initiatives entrant dans l'amélioration des conditions de vie et d'étude des élèves. Malgré ces efforts combien importants, d'autres mesures doivent être apportées afin de renforcer celles déjà existantes en vue de booster la vulnérabilité hors du Lycée Départemental de Tikaré.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG : Assemblée Générale

APE : Association des Parents d'Elèves

BAC : Abréviatiion de Baccalauréat

BEPC : Brevet d'Etude du Premier Cycle

CEG : Collège d'Enseignement Général

COGES : Conseil de Gestion

CP1 : Cours Préparatoire première année

CM2 : Cours Moyen deuxième année

CPE : Conseiller Principal d'Education

DR : Direction Régionale

DRENA : Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

DRES : Direction Régionale en charge de l'Enseignement Secondaire

EE : Europe Echanges

ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

ENS : Ecole Normale Supérieure

2iE : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement

LDT : Lycée Départemental de Tikaré

M2MAH : Master 2 en Management des crises et Actions Humanitaires

MENA : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

MFSNF : Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

SOUBO : Source du Bonheur

SVT : Science de la Vie et de la Terre

SOMMAIRE

REMERCIEMENT.....	1
RESUME.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE ET SES ACTIVITES.....	6
CHAPITRE I : PRESENTATION DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	7
CHAPITRE II : STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE ET SON ORGANIGRAMME.....	9
CONCLUSION PARTIELLE.....	17
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT D'ACTIVITE.....	18
CHAPITRE I : OBJECTIFS DU STAGE, HYPOTHESES DE RECHERCHE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REALISER LE TRAVAIL.....	19
CHAPITRE II : ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	22
CHAPITRE III : CONTRIBUTION DES ACTEURS A LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	27
CHAPITRE IV : DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	36
CHAPITRE V : SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	38
CONCLUSION PARTIELLE.....	40
CONCLUSION GENERALE.....	41
BIBLIOGRAPHIE.....	42
ANNEXES.....	44
TABLE DES MATIERES.....	59

INTRODUCTION GENERALE

L'éducation est considérée comme un secteur important à partir duquel s'appuie le développement économique véritable d'un pays, d'une nation. C'est dans cet esprit que le Burkina Faso a pris une décision courageuse, en décrétant l'obligation scolaire pour tous les enfants du pays. Cependant, la mesure bien que salubre, peine à se concrétiser eu égard à la pauvreté grandissante des parents. Si la gratuité est effective au primaire (absence de frais d'inscription, distribution gratuite des manuels scolaires, restauration gratuite à la cantine...), ce n'est pas le cas au post-primaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) et au secondaire (de la 2^{nde} à la terminale) où tout est payant. Alors, beaucoup d'élèves issus des deux ordres d'enseignement ne parviennent pas à terminer le cycle. Certains élèves, par faute de moyens des parents deviennent aussi vulnérables, entraînant l'abandon des classes, des grossesses indésirées, de mariage forcé...Cet état de fait se vérifie au Lycée Départemental de Tikaré (LDT) et dans bien d'autres établissements du Burkina Faso. Pour le cas du LDT, des mesures et actions sont menées pour la protection sociale des élèves afin de faciliter leur intégration et leur réussite scolaire. C'est effectivement dans cette optique que nous avons intitulé notre thème de stage, « *Protection sociale des élèves du Lycée Départemental de Tikaré : Analyse de la situation et contribution des acteurs* ». Si la problématique s'entend par ce que l'on cherche à démontrer et à développer à partir du problème de recherche ; alors nos questions de recherche liées au problème peuvent s'observer comme suit : quelle est la situation de la vulnérabilité des élèves du lycée nécessitant une protection sociale des acteurs de l'éducation ? En quoi la protection sociale suscite un bon rendement scolaire ? Tous ces questionnements seront traités suivant une méthodologie basée sur l'observation sur le terrain, l'échantillonnage, l'analyse des données et avec un support biobibliographique. Pour ce faire deux parties constitueront l'ossature du plan de travail.

La première partie va se pencher sur la présentation exhaustive du lycée et de ses activités. Quant à la deuxième partie, elle va aborder le rapport d'activité proprement dit. Il s'agit de donner les objectifs du stage, de faire apparaître l'état des lieux de la vulnérabilité des élèves, de situer les causes et de faire ressortir la contribution des acteurs pour venir à bout de la vulnérabilité des élèves du lycée.

**PREMIERE PARTIE : PRESENTATION
DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE
TIKARE ET SES ACTIVITES**

CHAPITRE I. PRESENTATION DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE

Le Lycée Départemental de Tikaré est un établissement d'enseignement secondaire, rattaché à la Direction Régionale en charge de l'Enseignement Secondaire (DRES) de la région du Centre-Nord du Burkina Faso. Les travaux en cours sur la relecture du nouvel organigramme du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) retardent un peu le traitement d'un certain nombre de dossiers au niveau des treize (13) Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) que dispose le pays. Seule la région du Centre-Nord, en plus de la DRENA qui gère le primaire (du CP1 au CM2) et le post-primaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), bénéficie de la création de la DRES pour s'occuper uniquement des établissements érigés en lycées (de la 6^{ème} à la terminale). Cette exception du Centre-Nord serait une expérimentation voulue par le ministère pour se décider de la cohabitation entre les deux directions. Pour l'heure, Le lycée Départemental de Tikaré transmet ses divers rapports d'activités à la DRES. Que dire de la situation géographique du LDT pour ceux qui ne le connaissent pas ? Qu'en est-il de son historique ?

I. La localisation géographique du Lycée Départemental de Tikaré

Le LDT se situe au secteur N°01 de Tikaré, à 02km du centre-ville. Département de la province du Bam, Tikaré se trouve à 25 km de Kongoussi, chef-lieu de ladite province. Distant (la ville de Tikaré) de 85 km de Kaya, capitale de la région du Centre-Nord, le LDT se dresse sur une superficie de 11,44ha non clôturée. Il compte à ce jour seize (16) classes, pour un effectif total de Huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) élèves au titre de l'année scolaire 2016-2017.

Tableau 1 : Effectifs par classe et par sexe 2016-2017

Premier cycle

NIVEAU/CLASSE	FILLES	GARCONS	TOTAL
6 ^{ème} A	35	31	66
6 ^{ème} B	35	29	64
6 ^{ème} C	31	35	66
5 ^{ème} A	30	22	52
5 ^{ème} B	30	26	56
5 ^{ème} C	34	19	53
4 ^{ème} A	27	38	65
4 ^{ème} B	41	34	75
3 ^{ème} A	16	44	60
3 ^{ème} B	20	46	66
TOTAL GENERAL 1	299	324	623

Tableau fourni par le service de la vie scolaire

Second cycle

NIVEAU/CLASSE	FILLES	GARCONS	TOTAL
2 ^{nde} A	26	31	57
2 ^{nde} C	10	47	57
1 ^{re} A	22	36	58
1 ^{re} D	04	27	31
Tle A4	17	26	43
Tle D	05	23	28
TOTAL GENERAL 2	84	190	274

Tableau fourni par le service de la vie scolaire

De l'interprétation du tableau, il ressort que sur 897 élèves inscrits, il y a **383** filles contre **514** garçons. Le nombre de filles diminue par rapport aux garçons; cela se remarque surtout dans les classes d'examen du BEPC et du BAC. Cette diminution s'explique par le fait que certaines filles sont victimes de grossesses indésirées, de mariage forcé...L'effectif total des élèves du lycée n'est pas stable, « *d'ici la fin de l'année scolaire, nous aurons un autre effectif différents de l'actuel* », nous rapporte le Conseiller Principal d'Education, Salfo BADINI.

II. L'historique du Lycée Départemental de Tikaré

Le Lycée Départemental de Tikaré est un établissement d'enseignement secondaire public de la Province du Bam qui a ouvert ses portes en octobre 1988 sous le nom de C.E.G de Tikaré, suivant *RABO*, AN VI-0011/ EUDC du 18 Août 1988. A l'époque, après la 3^{ème} les élèves admis au BEPC étaient pour la plupart orientés au Lycée Provincial de Kongoussi, à 25 km de Tikaré. Pour désengorger les lycées provinciaux du pays, le gouvernement en son temps a pris des mesures en érigeant progressivement les CEG départementaux en lycées départementaux. C'est dans cette logique que le CEG de Tikaré a été érigé en Lycée Départemental de Tikaré suivant l'arrêté N° 99-102/ MESSRS / SG/DEP du 17 Septembre 1999, qui en plus du 1^{er} cycle (6^{ème} à la 3^{ème}), abrite le 2nd cycle (2^{nde} à la Tle). De nouvelles salles de classes ont été construites pour absorber le flux massif des élèves affectés ou recrutés pour complément d'effectif ; ce qui donne un total de seize (16) salles de classes. Toutes les infrastructures réalisées (salles de classes, salle informatique, logements, l'administration, salle des professeurs, la bibliothèque et leurs équipements) sont le fruit d'amitié entre la commune de Tikaré et l'association Europe Echanges (EE). Ce partenariat Nord-Sud vient soulager les efforts de l'Etat burkinabè dans sa quête de financement pour la construction de complexes scolaires. La plupart des élèves du lycée viennent des villages environnants et des deux écoles primaires publiques de la commune (Ecole Centre A et Ecole Centre B).

CHAPITRE II : STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE ET SON ORGANIGRAMME

Une entreprise, une administration ou une organisation représente un système constitué de sous-système bien structurés dont le rôle principal est l'atteinte des objectifs fixés. Pour cela, en plus de décrire les services que compte le Lycée Départemental de Tikaré, nous allons également dans ce chapitre présenter davantage notre service d'accueil et donner l'organigramme, qui fait du lycée un système bien organisé. Quatre services composent le LDT, avec des agents travaillant en parfaite harmonie avec des partenaires éducatifs.

I. Les services du Lycée Départemental de Tikaré

I.1. Le service du Chef d'établissement

Communément appelé le Proviseur, le chef d'établissement du LDT répond au nom de Monsieur Adama DIALLO, également professeur certifié de Science de la Vie et de la Terre des lycées et collèges. Il joue le rôle de premier responsable du lycée, d'ordonnateur, représentant du Directeur régional et coordonne toutes les activités menées dans les quatre services. En un mot, *le Chef d'établissement est chargé de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement, tant au plan pédagogique et éducatif qu'au plan administratif et financier* »¹. En début d'année, il adresse une lettre de mission à chacun des chefs de service qui, à leur tour, établissent des fiches d'indication des attentes à leurs collaborateurs immédiats.

I.2. Le service du Censeur

Le Censeur, dans l'ordre hiérarchique seconde le Proviseur dans l'exécution des tâches courantes de l'établissement, mais ne pouvant pas autoriser l'exécution d'une dépense. Sa fonction principale consiste à gérer convenablement le personnel enseignant (29 professeurs dont 05 femmes) par l'aménagement des emplois du temps, la création d'un climat propice à l'activité pédagogique. Il est à cet effet leur notateur et porte par conséquent quelques observations sur les cahiers de textes que remplissent les enseignants à la fin de chaque cours.

I.3. Le service de la vie scolaire

Comme son nom l'indique, le service œuvre pour l'épanouissement et le bien être des élèves à travers plusieurs actions. Il y a l'instauration de la discipline entre élèves, le suivi des

¹ *Guide de gestion à l'usage des Intendants et Economes des lycées et collèges du Burkina Faso*, Ouagadougou, 2001, p.25.

élèves vulnérables (orphelins, cas de grossesse) et des activités des élèves au cours de l'année scolaire. Aussi, il accompagne les professeurs dans la surveillance des devoirs en classe. Le guide du nouveau chef d'établissement définit davantage la vie scolaire comme étant « *la prise en compte de la prévention des conduites à risques, la violence, l'absentéisme, l'éducation à la citoyenneté, la prévention des maltraitances, la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables, l'information sur la sexualité, et bien sûr, la participation au traitement des dysfonctionnements dans ces domaines* »².

Monsieur Salfo BADINI en est le responsable de ce service, suivi de Fatimata ZAGRE.

I.4. Le service de l'intendance

Ousseni OUEDRAOGO, chef de service de l'intendance, assure la fonction de recouvrement des recettes et de l'exécution des dépenses en étroite collaboration avec le Proviseur, qui en est l'ordonnateur. Pour asseoir le budget de l'établissement, un conseil de gestion (COGES), composé de onze membres se réunit en deux sessions ordinaires (septembre et février) de l'année scolaire pour ensemble arrêter un budget gestion adéquat. Les recettes recouvrées se résument par la perception des frais d'inscription, d'abonnement bibliothèque, de livret scolaire et de location des manuels scolaires. Quant au recouvrement des frais APE, il relève du trésorier APE qui remet avec une décharge 40% de la cotisation APE par élève (5 000) FCFA à l'établissement pour les dépenses liées au fonctionnement. Les autres 60% doivent être investis dans le lycée par le bureau APE en suivant les besoins réels de l'établissement. Le guide de gestion à l'usage des intendants et économes clarifie davantage le rôle de l'intendant dans les établissements d'enseignements, l'intendant « *en tant que membre de l'équipe de la direction, participe à l'animation éducative de l'établissement (...). Il est responsable du bon fonctionnement de tous les services. Il prépare le projet de budget, les marchés, les conventions ou contrats* »³.

² *Guide du nouveau chef d'établissement*, Direction de la formation des personnels de l'éducation, Ouagadougou, 2011, p.35.

³ *Guide de gestion à l'usage des Intendants et Economes des lycées et collèges du Burkina Faso*, Ouagadougou, 2001, p.26.

Tableau 2 : Frais de scolarité du Lycée Départemental de Tikaré

Premier cycle

1) Pour les anciens élèves du lycée

Classe	Frais d'inscrip.	Livret scolaire	Abonnement bibliothèque	Location manuels scolaire	Cotisation APE	Total
6 ^{ème}	2500	---	1 000	3 000	5 000	11 500
5 ^{ème}	2500	---	1 000	3 000	5 000	11 500
4 ^{ème}	2500	---	1 000	4 000	5 000	12 500
3 ^{ème}	2500	---	1 000	4 000	5 000	12 500

2) Pour les nouveaux élèves recrutés pour complément d'effectif

Classe	Frais d'inscrip.	Livret scolaire	Abonnement bibliothèque	Location manuels scolaire	Cotisation APE	Total
6 ^{ème}	10 000	1 000	1 000	3 000	5 000	20 000
5 ^{ème}	10 000	1 000	1 000	3 000	5 000	20 000
4 ^{ème}	10 000	1 000	1 000	4 000	5 000	21 000
3 ^{ème}	10 000	1 000	1 000	4 000	5 000	21 000

3) Pour les élèves admis à l'entrée en 6^{ème}

Classe	Frais d'inscrip.	Livret scolaire	Abonnement bibliothèque	Location manuels scolaire	Cotisation APE	Total
6 ^{ème}	2 500	1 000	1 000	3 000	5 000	12 500

Tableau réalisé par l'Intendant du lycée sur la base de l'Arrêté N°2007-0190/MESSRS/SG/DAF du 27/09/2007 portant fixation des frais d'inscription ou de participation des élèves.

L'étude du tableau montre que les anciens élèves (admis en classe supérieur ou redoublants) du lycée et ceux admis à l'entrée en 6^{ème} paient moins que les nouveaux, recrutés pour compléter l'effectif des anciens élèves.

Second cycle

1) Pour les anciens élèves du lycée

Classe	Frais d'inscrip.	Livret scolaire	Abonnement bibliothèque	Location manuels scolaire	Cotisation APE	Total
2 ^{nde} A	5 000	---	1 000	2 000	5 000	14 000
2 ^{nde} C	5 000	----	1 000	4 000	5 000	15 000
1 ^{re} A	5 000	---	1 000	3 000	5 000	14 000
1 ^{re} D	5 000	---	1 000	4 000	5 000	15 000
Tle A4	5 000	---	1 000	3 000	5 000	14 000
Tle D	5 000	---	1 000	5 000	5 000	16 000

2) Pour les nouveaux élèves recrutés pour complément d'effectif

Classe	Frais d'inscrip.	Livret scolaire	Abonnement bibliothèque	Location manuels scolaire	Cotisation APE	Total
2 ^{nde} A	20 000	1 000	1 000	2 000	5 000	29 000
2 ^{nde} C	20 000	1 000	1 000	4 000	5 000	31 000
1 ^{re} A	20 000	1 000	1 000	3 000	5 000	30 000
1 ^{re} D	20 000	1 000	1 000	4 000	5 000	31 000
Tle A4	20 000	1 000	1 000	3 000	5 000	30 000
Tle D	20 000	1 000	1 000	5 000	5 000	32 00

Tableau réalisé par l'Intendant du lycée sur la base de l'Arrêté N°2007-0190/MESSRS/SG/DAF du 27/09/2007 portant fixation des frais d'inscription ou de participation des élèves.

3) Pour les élèves admis à l'entrée en 2^{nde}

Classe	Frais d'inscrip.	Livret scolaire	Abonnement bibliothèque	Location manuels scolaire	Cotisation APE	Total
2 ^{nde} A	5 000	1 000	1 000	2 000	5 000	14 000
2 ^{nde} C	5 000	1 000	1 000	4 000	5 000	16 000

Tableau réalisé par l'Intendant du lycée sur la base de l'Arrêté N°2007-0190/MESSRS/SG/DAF du 27/09/2007 portant fixation des frais d'inscription ou de participation des élèves.

Pour le second cycle, les frais sont plus élevés qu'au premier cycle. Les recrutés pour compléter d'effectif paient plus que les anciens et les admis à l'entrée en seconde de ce cycle. Malgré ces frais d'inscription fixés par l'Etat, en tenant compte de la pauvreté et de la vulnérabilité des parents, ces derniers éprouvent des difficultés à s'acquitter des frais. Il y a parfois une mauvaise volonté de certains parents qui estiment que l'Etat doit revoir à la baisse les frais d'inscription et les autres frais.

Les autres attributions de l'Intendant sont : la gestion du matériel scolaire, de la cantine scolaire, de la bibliothèque. L'intendant travaille en parfaite confiance avec le service de la vie scolaire, dans la mesure où le service lui fait parvenir la liste des élèves parrainés pour une éventuelle prise en charge liée à leur vulnérabilité. Le personnel suivant : le gardien, les cantinières, l'agent de propreté, le secrétaire, l'agent de liaison, en plus du bibliothécaire, exercent leurs tâches sous le contrôle de l'Intendant. Après les quatre services clés du lycée cités (service du Proviseur, du Censeur, de la vie scolaire, et de l'Intendance), il y a d'autres collaborateurs secondaires, appelés ici les partenaires du lycée (Etat, Association des parents d'élèves, Europe Echanges et l'association Source du Bonheur) qui œuvrent pour la protection sociale des élèves du lycée de Tikaré.

II. Les partenaires éducatifs du Lycée Départemental de Tikaré

II.1. L'Etat burkinabè

Le système éducatif burkinabè souffre d'un problème de financement réel eu égard au faible budget alloué, soit 19% du budget national de 2017 de la loi de finance adoptée à l'Assemblée Nationale, le 15 décembre 2016. Pourtant les syndicalistes avaient proposé que 25% de ce budget soit injecté dans l'éducation pour faire face aux multiples problèmes. Au nombre des réalisations faites par le Ministère de l'Education Nationale, il y a la dotation des vivres aux cantines scolaires du primaire et du secondaire dans le but non seulement d'aider les parents dans la restauration, mais aussi d'augmenter le taux de fréquentation et de réussite des élèves dans les établissements. Si au primaire, la dotation et la restauration sont servies

gratuitement, au secondaire, c'est tout à fait le contraire. L'Intendant achète chaque année les vivres (riz, pâtes alimentaires, haricot, sardine, huile, boîtes de tomate) au magasin de la cantine scolaire à Kaya pour un montant compris entre deux cent mille (200 000) F CFA et quatre cent mille (400 000) F CFA et les convoie jusqu'au lycée. Les élèves, pour manger à la cantine, paient chacun soixante-quinze (75) F CFA pour un plat servi. En outre, l'Etat assure le paiement des heures supplémentaires et de vacation des professeurs. Mais depuis l'année scolaire 2011-2012, l'Etat ne parvient plus à payer intégralement toutes ces prestations des professeurs, mettant du coup le lycée dans des difficultés.

II.2. Le bureau de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Premier partenaire direct de l'établissement par sa proximité, l'APE intervient par des appuis multiformes (remise de 40% des frais APE au lycée, ravitaillement des fûts en eau, soutien mensuel au bibliothécaire, apports aux activités des élèves, etc. Le bureau APE compte onze membres avec pour président Ali OUEDRAOGO, élu comme les autres membres pour un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois. Il coordonne les réunions du bureau et les assemblées générales. Le Secrétaire général est « *le suppléant légal du président APE. Il s'occupe de la rédaction des correspondances et dresse les procès-verbaux des réunions* »⁴. Quant au trésorier, il gère les fonds de l'APE, soit les 60% de la cotisation. L'actuel bureau compte au total neuf (09) membres, et a pris service en octobre 2015. Autre rôle de l'APE consiste à sensibiliser les parents sur l'hygiène et le bon comportement que doivent adopter les enfants devant leurs enseignants.

II.3. L'association Europe Echanges ou EE

Europe Echanges est une association de huit communes de France du département de Seine Maritime (Bihorel, Bois-Guillaume, Bosc-Guérard, Darnétl, Houpperville, Isneauville, Saint-Jacques, Saint-Martin-du-Vivier). L'association s'est engagée dans un jumelage avec la ville de Tikaré depuis 1979 et intervient dans le domaine de l'hydraulique, de la santé, de l'économie et de l'éducation. L'amitié avec EE a permis à la commune de Tikaré d'obtenir son premier Collège d'enseignement général (CEG) en 1988. Une aide financière et matérielle est également apportée à l'établissement. Alors pour la mise en œuvre des activités, un comité local de jumelage a été créé pour la supervision des travaux et des dons alloués. Mais depuis quelques années, l'aide est au ralenti. L'actuel président du comité local de jumelage se

⁴ Association des parents d'élèves des établissements d'enseignements secondaire et privé du Burkina Faso, Ouagadougou, 2012, article 11, p.02.

nomme Zakaria SAWADOGO et Dominique BERNARD occupe le poste de présidence pour ce qui concerne l'association Europe Echanges/Tikaré.

II.4. L'association Source du Bonheur ou SOUBO

La principale mission de l'association SOUBO, comme nous le souligne sa Secrétaire générale, Djénéba Adèle OUEDRAOGO, demeure la prise en charge des élèves orphelins et vulnérables. L'aide s'étend également aux personnes de troisième âge et aux centres d'alphabétisation. Créée en 2012, la SOUBO finance ses activités à travers la contribution de ses membres et de certains particuliers anonymes.

III. L'organigramme du Lycée Départemental de Tikaré et la présentation du service d'accueil du stagiaire

III.1 L'organigramme du Lycée Départemental de Tikaré

Les différents services du lycée de Tikaré entretiennent des relations de convivialité pour l'atteinte d'un objectif commun : la réussite scolaire des élèves. Dans la mise en place du plan d'exécution du MENA, le Proviseur reçoit du Directeur régional en charge de l'enseignement secondaire du Centre-Nord sa lettre de mission et les chefs de service du lycée reçoivent chacun du même coup leur lettre de mission du chef d'établissement ; lesquels chefs de service adressent des fiches d'indication des attentes aux autres collaborateurs, travaillant sous leur responsabilité. C'est dire que le Lycée Départemental de Tikaré représente un système structuré appartenant au MENA. L'organigramme du LDT revient ici, à schématiser les postes de travail occupés par les agents.

Schéma 1 : Organigramme du Lycée Départemental de Tikaré

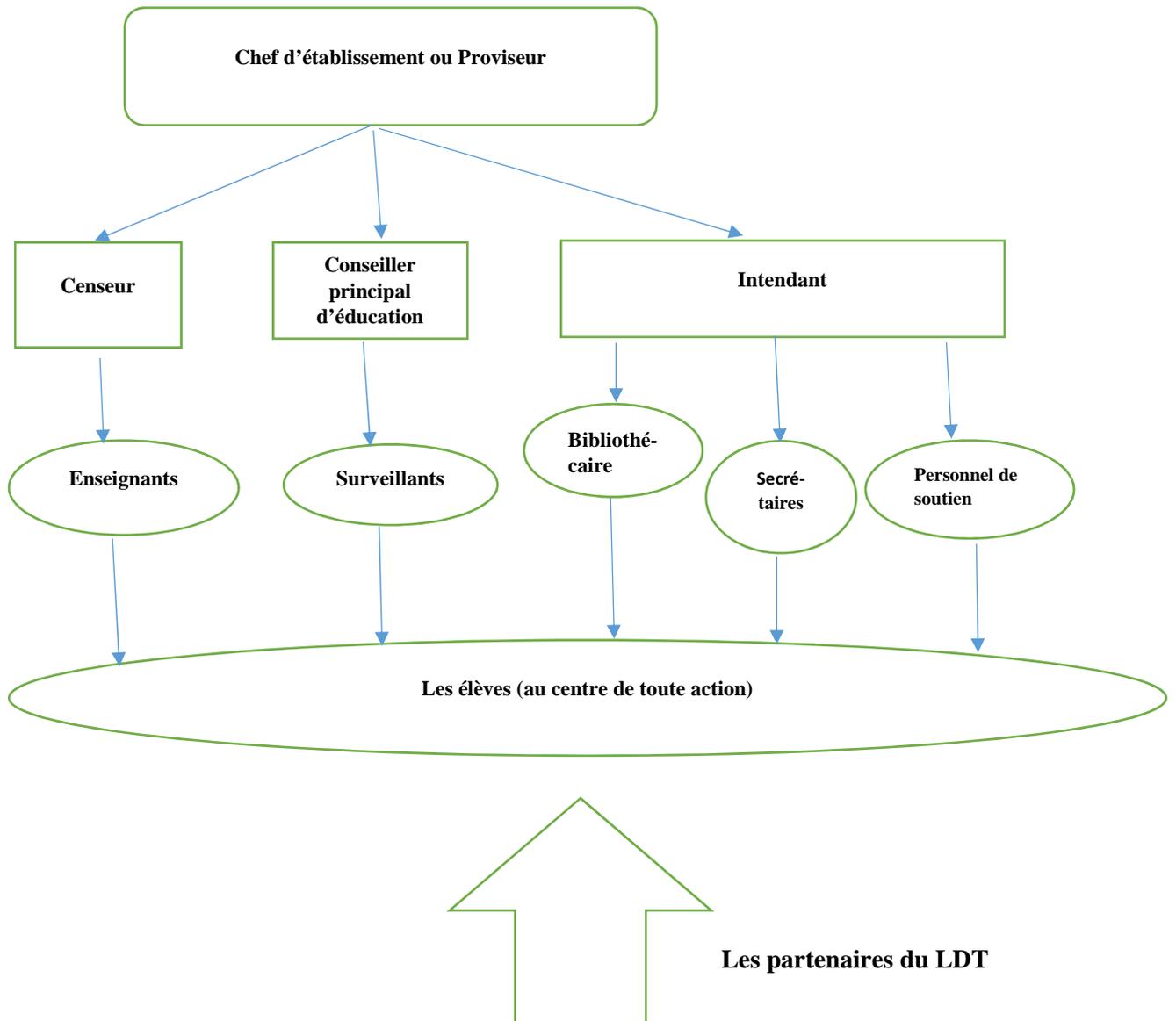


Schéma que nous avons réalisé sur la base du guide du chef d'établissement

Il ressort de ce schéma une cohabitation entre les services, soutenue par les partenaires du lycée en vue de faire bénéficier aux élèves tout ce dont ils ont besoin pour réussir.

III.2. La présentation du service d'accueil du stagiaire

Il s'agit ici de présenter davantage notre service d'accueil, le service de la vie scolaire. Les questions de la protection sociale, de la vulnérabilité sont traitées dans cette structure. Certaines données sont parfois transmises à l'intendance pour une prise en charge éventuelle. Certes, le stage s'effectue au service de la vie scolaire, mais cela n'empêche que nous récoltions des informations nécessaires avec les autres services pour parfaire notre stage.

Monsieur Salfo BADINI, Conseiller Principal d'Education et chef de service

de la vie scolaire a bénéficié d'une formation professionnelle de deux ans à l'Ecole Normale Supérieure, à Koudougou. Sa collègue de service, Fatimata ZAGRE, Attachée d'Education, de la catégorie B1 a aussi été formée pour deux ans à l'ENS. Et le stagiaire que nous sommes (présent pour un mois de stage) complète le nombre à trois dans le service de la vie scolaire. Eu égard aux effectifs des années scolaires 826 pour 2014-2015 ; 860 pour 2015-2016 et 897 pour 2016-2017, le nombre de personnel de la vie scolaire reste très insuffisant. Nous convenons alors qu'avec deux agents, il est difficile de satisfaire tous les besoins de ce service. « *Malgré les tâches multiples qui s'offrent à nous, nous n'avons jamais bénéficié d'une quelconque formation organisée, ni par le ministère, ni par le lycée* », affirme le CPE. « *Ce sont tous nos enfants, et nous travaillons avec le peu de moyens dont nous disposons* », ajoute-t-il. Au nombre des activités à mener par la vie scolaire, nous pouvons citer : la prévention des conduites à risques, la violence, l'absentéisme, l'éducation à la citoyenneté, la prévention des maltraitances, la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables, l'information sur la sexualité, la surveillance des devoirs et la gestion des retards.

CONCLUSION PARTIELLE

La première partie du travail nous a permis de présenter le lycée départemental de Tikaré et les agents qui le composent. Cela a été une occasion pour nous de montrer l'interaction existant entre les services et les partenaires du lycée dans un organigramme bien détaillé. Aussi, nous avons apporté plus de précision au service d'accueil du stagiaire, le service de la vie scolaire. Qu'en est-il de la deuxième partie du travail ?

DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT D'ACTIVITE

CHAPITRE I. OBJECTIFS DU STAGE, HYPOTHESES DE RECHERCHES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRES POUR REALISER LE TRAVAIL

Un stage, pour être apprécié doit se fixer des objectifs bien définis et bénéficier des moyens pour sa mise en œuvre

I. Les objectifs du stage

Nous éclatons les objectifs en objectif général et objectifs spécifiques.

I.1. L'objectif général

L'objectif général du stage consiste à montrer la vulnérabilité des élèves du lycée de Tikaré et les moyens mis en œuvre pour leur protection sociale.

I.2. Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques se présentent comme suit :

- Evoquer les difficultés rencontrées par les élèves du lycée ;
- Faire ressortir les facteurs, les causes et les conséquences de la vulnérabilité des élèves ;
- Présenter les solutions apportées et les problèmes rencontrés ;
- Recueillir les informations nécessaires à la rédaction du thème de notre rapport de stage ;
- Apporter des recommandations pour une meilleure fréquentation scolaire.

II. Les hypothèses de recherche

Une hypothèse de recherche est une ou plusieurs réponses anticipées à la question de recherche. Elle doit se vérifier à travers l'analyse des données reçues. Nos hypothèses de recherche se perçoivent comme suit :

- Les élèves du LDT vivent réellement le problème de vulnérabilité ;
- Plusieurs facteurs et causes expliquent la vulnérabilité des élèves ;
- Les acteurs du lycée, chacun à son niveau ont apporté leurs contributions à la recherche de solutions ;
- Les recommandations ont été formulées pour une meilleure prise en charge des élèves victimes de vulnérabilité.

III. Les moyens mis en œuvre et la méthodologie adoptée pour réaliser le travail

Si le stage au lycée a pu se réaliser, c'est justement parce que des moyens et une méthodologie adaptée ont été mis à profit.

III.1. Les moyens mis en œuvre

En tant qu'établissement public d'enseignement général du Burkina Faso, le LDT à l'instar des autres établissements du pays fonctionne avec une nomenclature budgétaire rigoureuse, où les recettes et les dépenses sont effectuées sur la base des chapitres et des articles inscrits. Dans cette nomenclature, le volet soutien au stagiaire ne figure pas. Mais de bonne volonté n'en manque pas au sein du lycée. Avec notre propre engin à deux roues, de temps en temps certains acteurs, surtout administratifs n'hésitent pas à nous donner du carburant pour effectuer des courses entrant dans le cadre du stage. Autre élément important pour la réalisation du travail, c'est le logement mis à notre disposition ; logement construit sous financement propre de l'association Europe Echanges.

L'abonnement à la cantine scolaire, en tant que stagiaire nous a été accordé dans le but de nous aider à améliorer notre statut de stagiaire, mais d'être plus proche des élèves. Nous avons également reçu de l'Intendant une dotation en fournitures de bureau (paquet de rame, stylo bleu et rouge, crayon, gomme, blanco), en matériel informatique pour la saisie de nos travaux.

La mise à notre disposition des documents de l'administration du lycée et de la bibliothèque des élèves a facilité notre travail de recherche à tous les niveaux. Les documents, pour la plupart sont constitués de Décrets, d'Arrêtés, de circulaires, décisions, de budget gestion de plusieurs années, de manuels scolaires des différentes classes. En un mot, les archives du lycée ont été d'un apport capital à travers les données que nous avons fournies. C'est la preuve que nous étions dans de bonnes conditions de travail et de rédaction du rapport de fin d'étude.

Autre élément manifesté à notre égard, c'est l'environnement du travail. Nous n'avons pas connu de rejet, au contraire les acteurs nous ont accueillis avec humilité ; ce qui a rapidement facilité notre intégration. C'est dire que l'acceptation du prochain représente un moyen d'insertion et d'épanouissement qui puisse permettre au stagiaire que nous sommes de tirer profit du stage. « *Nous voudrions que le travail que vous entreprenez sur la protection sociale des élèves de Tikaré soit un tremplin pour une prise de conscience des autorités publiques ; c'est pourquoi nous estimons nécessaire de vous apporter nos soutiens multiformes* », nous a signifié le Proviseur du lycée.

III.2. La méthodologie adoptée

Pour tout travail qui se veut objectif et vérifiable, une méthodologie est à suivre. Notre démarche principale demeure l'interview des acteurs et partenaires du lycée. Cela a consisté à échanger avec eux et à leur poser des questions sur notre travail d'étude. Il y a eu des questions ouvertes et des questions fermées. La méthodologie utilisée peut être considérée comme une observation ou une enquête sur le terrain.

L'échantillonnage ici, devient large dans la mesure où nous avons pris en compte non seulement les élèves vulnérables, mais aussi les acteurs travaillant pour la protection sociale de ces élèves.

La collecte des réponses a consisté à l'assemblage des données déjà collectées sur le terrain pour la préparation au dépouillement automatique.

Le dépouillement nous a permis d'obtenir nos résultats sous forme de tableaux, suivis d'interprétations, ou sous forme de données que nous avons directement analysées. L'analyse des données a concerné toutes les informations recueillies parmi les élèves, les professeurs, les parents et l'administration du lycée.

L'autre démarche se résume à la lecture des documents ou textes abordant le thème choisi. Il s'agit ici de faire ressortir la bibliographie des ouvrages ou textes utilisés ; laquelle bibliographie que nous avons placée à la suite de la conclusion générale du rapport de fin d'étude.

CHAPITRE II : ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE

Dans ce chapitre, il sera question d'expliciter la vulnérabilité des élèves de l'établissement, et ensuite donner les différentes causes liées au phénomène.

I. Aperçu de la vulnérabilité des élèves du Lycée Départemental de Tikaré

La vulnérabilité peut se définir par une faiblesse qui se présente à une personne dont une éventuelle menace ou un hasard peut lui porter des dommages. Une personne serait qualifiée de vulnérable, lorsque sa situation actuelle ne lui permet pas de faire face à une nouvelle difficulté. Cette réalité sévit dans nos sociétés africaines. La vulnérabilité étant définie, qu'en est-il de la situation au LDT.

I.1. Le retard de paiement des frais de scolarité

Malgré le coût réduit des frais de scolarité comparativement au privé où les frais tournent autour de soixante-cinq mille (65 000) F CFA, les parents d'élèves peinent à s'acquitter de ces frais compris entre onze mille cinq cents (11 500) F CFA et trente-deux mille (32 000) F CFA, en fonction du cycle.

I.2. Les abandons en cours d'année scolaire

Selon le Proviseur, chaque année le lycée enregistre en moyenne une cinquantaine, voire une centaine d'abandons. A titre illustratif, en début d'année scolaire 2016-2017, sur neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) inscrits, nous avons cent deux (102) abandons à la date du 07 décembre 2016. Pour ainsi dire que d'ici fin d'année, le nombre d'abandons peut augmenter. Selon nos enquêtes, les filles demeurent les plus nombreuses à abandonner prématurément les classes pour bien d'autres raisons que nous développerons dans les causes.

Tableau 3 : Les bandons à la date du 07/12/2016

CLASSE	ABANDONS		TOTAL
	Filles	Garçons	
6 ^{ème}	14	04	18
5 ^{ème}	13	09	22

4 ^{ème}	11	05	16
3 ^{ème}	09	05	14
2 ^{nde} A et C	07	07	14
1 ^{re} A4 et D	06	04	10
Tle A4 et D	04	04	08
TOTAL	64	38	102

Tableau réalisé sur les données de la vie scolaire

Le tableau montre la proportion élevée des filles par rapport aux garçons en situation d'abandons. De ces abandons, après nos investigations menées, quelques-uns ont préféré aller s'inscrire dans d'autres établissements de la région.

I.3. Le problème de santé

Une année ne passe sans que le lycée n'enregistre des cas de maladies parmi les élèves, se résumant pour la plupart par des maux de tête, de ventre et de quelques crises passagères.

I.4. Le problème de restauration à midi

Bien que le plat coûte soixante-quinze (75) F CFA à la cantine scolaire, beaucoup d'élèves ne parviennent pas à s'abonner. Si certains logent à Tikaré, d'autres par contre parcourent matin et soir, à pied ou à vélo une distance comprise entre 05 et 15 kilomètres.

I.5. Les cas de grossesses

« Ce phénomène frappe plus les élèves du premier cycle dont l'âge est compris entre onze et dix-sept ans », souligne le CPE. Et sur le terrain nous nous sommes rendus compte que les auteurs des grossesses sont entre autre les élèves du second cycle, les jeunes vagabonds de la ville et les orpailleurs. Ces derniers utilisent l'argent gagné dans les sites d'or pour faire du chantage aux filles.

Tableau 4 des grossesses 2015-2016 et 2016-2017

CLASSE	Nombre de grossesses 2015-2016	Nombre de grossesses 2016-2017 (au 07/12/2016)
6 ^{ème}	07	04
5 ^{ème}	08	04
4 ^{ème}	04	01
3 ^{ème}	05	02
2 ^{nde}	03	01
1 ^{re} A et D	03	02
Tle A4 et D	04	01
TOTAL des grossesses	34	15
Total des filles inscrites	347	383

Pourcentage	9,79%	3,91%
--------------------	--------------	--------------

Tableau réalisé sur la base d'un contrôle effectué dans les classes

De ce tableau, nous remarquons que le nombre élevé de grossesses sur les deux années scolaires revient aux filles du premier cycle.

I.6. Le problème d'eau

Depuis 2014, le lycée n'a plus de forage fonctionnel. Celui qui existait, après analyse (présence de cyanure, de déchets fécaux) a été déclaré impropre à la consommation. Etant donné que l'eau, c'est la vie, dit-on, surtout dans un établissement de huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) élèves, des solutions doivent être immédiatement trouvées.

I.7. Les orphelins

Les élèves orphelins subissent le plus souvent l'effet de vulnérabilité par rapport aux autres. Malgré la volonté affichée des orphelins à poursuivre leur cursus scolaire, la prise en charge par d'autres membres de la famille reste insuffisante, voire inexistante. Certains sont devenus des laissés pour compte du lycée, car ils leur manquent tout ce qu'il faut pour étudier (fournitures et tenues scolaires).

Tableau 5 : Les orphelins 2016-2017, à la date du 10 décembre 2016

CLASSE	ELEVES ORPHELINS DE :						TOTAL ORPHELINS
	Père		Mère		Père et Mère		
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
6 ^{ème}	05	09	01	01	06	01	23
5 ^{ème}	01	04	00	00	02	03	10
4 ^{ème}	01	02	00	00	00	00	3
3 ^{ème}	01	01	01	01	00	00	4
Total 1^{er} cycle	08	16	02	02	08	04	40*
2 ^{nde}	02	11	00	00	01	02	16
1 ^{re} A et D	02	03	01	00	00	00	06
TleA4 et D	04	03	01	00	00	00	08
Total 2^{nde} cycle	08	17	02	00	01	02	30*

Sur les huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) élèves du lycée, nous avons soixante-dix (70) élèves orphelins de père ou de mère, ou des deux parents. Le premier cycle enregistre quarante (40) élèves orphelins et trente (30) pour le second cycle. Ces élèves vivent une situation difficile ; c'est pourquoi, la priorité est accordée aux orphelins pour toutes œuvres sociales émises au nom du lycée.

I.8. Les retards des élèves

Les retards sont monnaies courantes au LDT. Beaucoup d'élèves ne parviennent pas à justifier leurs retards, certainement pour plusieurs motifs. Et comme conséquence, lors des calculs de moyennes de fin de trimestre, des soustractions de points sont opérées sur la moyenne des retardataires.

Voici un ensemble d'aperçu sur la vulnérabilité des élèves du lycée de Tikaré, ne favorisant pas un bon rendement en fin d'année scolaire. Avant d'aborder les actions menées pour résoudre le problème de la vulnérabilité, nous allons donner les facteurs et situer les causes de cette vulnérabilité.

II. Les facteurs de la vulnérabilité des élèves du Lycée Départemental de Tikaré

Les agissements ou réactions des êtres humains sont tributaires du milieu de vie et des réalités sociales. Les élèves vulnérables du LDT présentent des signes reflétant leur condition sociale. Ils se distinguent des autres par des comportements introvertis, par le récidivisme, par des réactions spontanées et l'impolitesse. Les orphelins, les absents, les retardataires et les filles en état de grossesse présentent le plus ces facteurs de vulnérabilité, compromettant ainsi les chances de réussite. Les facteurs ainsi abordés, que dire des causes ?

III. Les causes de la vulnérabilité des élèves du Lycée Départemental de Tikaré

La principale cause de la vulnérabilité constitue la pauvreté des parents d'élèves, ce qui du coup, a une répercussion sur les élèves qu'ils ont inscrits au lycée. Donc parler de la vulnérabilité des élèves, sous-entend la vulnérabilité de leurs parents. Notre pays, le Burkina Faso dans son ensemble « *est caractérisé par un processus de dégradation accélérée des terres, en voie d'expansion spatiale, au rythme de l'extension des activités agro-pastorales,*

avec une saturation prévisible de l'espace agricole à l'horizon d'une génération »⁵. Le département de Tikaré est une parfaite illustration de cette description. Sa population vit dans la pauvreté; elle a pour activité principale l'agriculture et l'élevage. L'orpaillage est aussi une autre activité, mais les risques qu'il présente n'encourage pas assez de personnes. Seuls quelques jeunes s'y emploient. Cette même pauvreté des parents incite des élèves du lycée à rejoindre leurs camarades, à la recherche d'or.

Autre facteur aggravant de la pauvreté, c'est-à-dire le réchauffement climatique et la fin précoce des précipitations ne favorisent pas un bon rendement agricole ; d'où le manque de points d'eau et de fourrages pour les animaux.

Certes, il y a la pauvreté, mais certains parents accordent peu d'importance à l'école et pensent même qu'elle serait budgétivore. Egalement, le manque de suivi des élèves, surtout des jeunes filles leur ouvre la porte de la débauche.

Une autre cause de la vulnérabilité des élèves est la distance qu'ils parcourent par jour, à vélo, souvent à pied avec tous les risques possibles (panne de vélo, crevaison, chute...). Ainsi, les retards prennent de l'ampleur, suscitant un désintérêt pour l'école.

L'absence d'une infirmerie au lycée ne permet pas de suivre les élèves malades ou de leur administrer des médicaments de première nécessité.

Enfin, l'achat tardif des vivres, lié au problème de disponibilité des magasins des régions ne facilite pas un bon apprentissage, aggravant ainsi les effets de la vulnérabilité. Toutes ces causes sus-citées ont toutes pour conséquences l'échec scolaire, comme en témoigne Françoise DOLTO, dans son œuvre intitulée *l'Echec scolaire*, où elle prend pour responsable les parents, les premiers éducateurs de l'enfant.

A partir des différents constats de l'existence de la vulnérabilité des élèves, nous sommes arrivés à dresser les facteurs et les causes. Quels peuvent alors être l'apport des différents acteurs pour une meilleure protection sociale des apprenants, en l'occurrence les élèves ?

⁵ *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, horizon 2011-2015*. Ouagadougou, p.20.

CHAPITRE III : CONTRIBUTION DES ACTEURS A LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE

Conscients de la situation que vivent les élèves, les acteurs éducatifs ont chacun à son niveau essayé d'apporter leur part contributive à la résolution des difficultés que rencontrent les élèves du lycée.

I. Définition de la protection sociale et contribution des acteurs

I. 1. Définition de la protection sociale

La protection sociale se définit par « *l'ensemble des mesures destinées à protéger certaines personnes* »⁶. Nous pouvons aussi la définir comme étant l'ensemble de solutions ou soutiens apportés à une personne ou à un ménage dans le but de l'aider à pouvoir faire face aux conséquences d'un risque ou d'un danger. Dans le cas de notre sujet, nous définissons la protection sociale par l'ensemble des mesures prises pour venir en aide aux personnes présentant des signes de vulnérabilité. C'est aussi la solidarité des uns envers les plus démunis, envers les vulnérables. Le cas des élèves du LDT peut être inscrit dans cette logique en ce sens que les élèves vivent une situation de vulnérabilité où il faut leur apporter un soutien afin qu'ils réussissent à l'école.

⁶ *Guide à l'usage des Directeurs d'école primaires*, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse, Ouagadougou, 1995, p.58.

I. 2. Définition des acteurs

Nous entendons par acteur toute personne ayant une part active dans la conduite d'une tâche. C'est pourquoi nous avons qualifié les partenaires (APE, Etat, association EE et SOUBO) **d'acteurs secondaires** pour leur intervention indirecte (l'aide parvient aux élèves en passant par l'administration du lycée), et le personnel administratif, les enseignants et les élèves **d'acteurs principaux**, car directement impliqués dans la protection sociale.

II. La contribution des acteurs principaux à la protection sociale des élèves

II.1. La contribution du service de la vie scolaire

Le service de la vie scolaire, notre service d'accueil a fait de la protection sociale des élèves sa priorité. Toutes les actions d'aides menées sont animées par le Conseiller Principal et l'Attaché d'Education, en plus de nous-même qui sommes présents dans le cadre du stage d'un mois.

II.1.1. La prise en charge des cas de maladie

Quand un élève présente des signes de maladie et que le CPE est mis au courant, le malade est interrogé sur le mal dont il souffre avant d'être transporté au Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) pour bénéficier des premiers soins. Pendant ce temps et comme le budget ne prévoit rien pour le volet santé des élèves, le CPE prend des dispositions pour informer les parents de l'élève malade. C'est une stratégie de communication efficace que le lycée a mis en place par l'insertion des contacts téléphoniques et autres renseignements sur le registre des élèves. Ce qui permet de relayer l'information à toute occasion. S'il s'avère au cours des soins au dispensaire que le mal est passager, l'élève est ramené au lycée, en attendant l'arrivée des parents pour le conduire à la maison. Dans le cas contraire, l'Attaché d'Education reste au CSPS pour attendre les parents de l'élève malade avant de regagner le lycée. Les produits prescrits au dispensaire sont pris en charge, à volonté par le CPE en attendant le remboursement des parents. Ces derniers, une fois mis au courant de la facture des premiers soins n'hésitent pas à restituer le montant dû. La vie scolaire, afin d'éviter que certains élèves soient pénalisés pour des raisons de maladie, met à la disposition de chacune des seize classes un cahier de santé. Et l'élève conduit du lycée au CSPS doit se munir du cahier de santé pour pouvoir justifier éventuellement les devoirs et les cours manqués. Pour les cas de maladies constatées au domicile, les parents doivent passer informer le service de la vie scolaire avec des preuves à l'appui (ordonnance médicale, cahier de santé individuel)

pour une prise en compte dans le cahier de santé du lycée. Les cas de maladie justifiés sont également explicités dans les cahiers d'absences, car c'est à partir de ce cahier que la surveillance procède au calcul de toutes les absences du trimestre constaté par classe et par élève.

Les examens de fin d'année scolaire, surtout le BAC, regroupent les acteurs de la vie scolaire et les autres acteurs autour du volet santé. A ce niveau, l'Intendant, conformément au budget gestion remet la somme de dix mille (10 000) aux accompagnateurs des candidats au BAC pour l'achat de médicaments de première nécessité (paracétamol, quinine, chlorephénéramine, parégorique, charbon...) à Kongoussi, ville abritant les jurys du BAC de toute la province du Bam.

II.1.2. Le recensement et le suivi des cas de grossesses

Le recensement des cas de grossesse se fait au cours de l'année scolaire, lors de certains contrôles dans les classes. Cette opération réussit par la désignation faite sur place par certains élèves, surtout les garçons. Aussi, les parents viennent déclarer le changement physique de leurs filles à la vie scolaire ou parfois, le constat est fait par la vie scolaire, en suivant certains comportements adoptés par les concernées. *« Toutes ces grossesses sont indésirées car les filles victimes interviewées déclarent ne vouloir pas tomber sitôt enceinte »*, nous précise le Conseiller Principal d'Education.

Le recensement mené permet de suivre les intéressées car leur état peut favoriser l'abandon du cycle scolaire entamé. Comme contribution, la vie scolaire apporte un soutien moral aux filles enceintes, les sensibilisent à poursuivre leurs études malgré leur état de grossesse. Aussi, elle invite les auteurs à s'occuper des grossesses et des études des filles, et en même temps, elle appelle les parents à la retenue car leur colère pourrait briser l'espoir de réussite de leurs filles enceintes. En outre, des conseils sont prodigués aux filles pour une meilleure prise en charge de la grossesse et la poursuite normale des cours. *Le taux moyen de grossesse s'élève à 3,91%*⁷. Raison pour laquelle, des séances de sensibilisation sont effectuées avec l'appui des agents du CSPS de Tikaré. Les thèmes abordés lors des journées de sensibilisation s'articulent autour de la sexualité en milieu scolaire, les grossesses

⁷ Confère le tableau statistique de la page 23.

indésirées, le VIH/SIDA, les maladies sexuellement transmissibles. Le 1^{er} décembre 2016, dédié à la journée mondiale de lutte contre le SIDA a été l'occasion pour le service de la vie scolaire et l'Infirmier d'Etat du CSPS d'échanger avec les élèves sur la sexualité en milieu scolaire.

Autre cas de grossesse recensé a été favorisé par les effets précoces du mariage forcé. Un phénomène qui se pratique à l'insu et en cachette. Une fois l'administration informée, elle invite les parents à une discussion constructive qui sera dirigée par le CPE. Le plus inquiétant des faits de grossesse au LDT, c'est la précocité des porteuses de grossesse, provenant surtout du premier cycle. Consciente également de la situation, l'Association des Parents d'Elèves intègre la question de la sexualité dans les ordres du jour des assemblées générales qu'elle organise.

II.1.3. Le suivi des absences et des retards

Plusieurs absences non justifiées entraînent l'exclusion temporaire et même définitive de l'élève, mais bien avant cette étape le service de la vie scolaire convoque les parents pour en discuter. Les parents interrogés disent ne pas être au courant des absences de leurs enfants dans les classes et même des retards. Et comme conseil, le service suggère aux parents de veiller sur la sortie de leurs progénitures en partance pour le lycée et de vérifier le contenu des cahiers au jour le jour avec des personnes sachant lire et écrire. Cela a porté des résultats dans la mesure où certains parents affirment avoir surpris leurs enfants sur le chemin de l'école à faire autre chose (s'amuser, trainer les pas, monter dans les arbres). Les parents sensibilisés ont pu redresser le taux de fréquentation de leurs enfants.

Si la protection sociale des élèves est l'apanage du service de la vie scolaire, il n'empêche que d'autres services de l'administration apportent leur soutien.

II.2. La contribution du service de l'intendance

Ce service est en relation permanente avec le service de la vie scolaire pour la résolution de la question de vulnérabilité des élèves du lycée. Qui parle d'Intendant du lycée voit la notion de recouvrement et de dépense. Ce ne sont pas les seules tâches, il y a le volet de la gestion cantine scolaire, où il s'agit pour l'Intendant de veiller à la bonne restauration des élèves abonnés. « *Les cantines ont pour but d'offrir des repas variés et équilibrés aux*

élèves. Il s'agit surtout d'améliorer l'alimentation des élèves pour assurer leur croissance, leur santé, leur résistance aux maladies et leur équilibre. La cantine a finalement pour but de favoriser et d'encourager la fréquentation et le rendement scolaire, tant il est vrai que ventre creux n'a point d'oreilles »⁸. La part belle de la cantine dans les établissements scolaires ne date d'aujourd'hui, elle trouve ses racines depuis la période coloniale où « la rareté et l'éloignement des écoles ont favorisé la fréquentation scolaire à beaucoup d'enfants et de lier éducation et production »⁹. Etant donné que les vivres sont destinées à un grand groupe, l'Intendant se rassure de leur qualité et de leur cuisson par les cantinières. En moyenne, cents abonnés sont enregistrés par jour. La liste des parrainés parvient à l'Intendant par le service de la vie scolaire. Ces élèves parrainés pourront ainsi se restaurer à la cantine.

Tableau 6 : Les denrées servies

Désignation	Riz	Pâtes alimentaires	Sardine	Huile	Tomate
Quantité reçue 2016-2017	1600 Kg	804 000 g	550 btes	220 litres	77 000 g
Quantité servie pour un élève	275 g	250 g	125 g	0,04 litres	13 g

Tableau réalisé par le service de l'intendance

Le tableau montre les quantités de vivres achetées et la ration d'un élève abonné à la cantine. Les vivres se composent principalement de : riz, de, pâtes alimentaires, parfois d'haricot et plus de ce que nous appelons les accessoires (sardine, huile et tomate). Les condiments à savoir le sel, la potasse, l'oignon, les bouillons plus le bois sec de cuisson sont directement achetés à Tikaré. Le prix d'achat des vivres à Kaya, au titre de l'année scolaire en cours s'élève à cent trente-huit mille deux cent dix-huit (138 218) F CFA.

L'hygiène est mise en avant à la cantine pour éviter les cas de maladie ou d'épidémie. Les journées de salubrité organisées à cet effet par les élèves avec l'appui du service de la vie scolaire permettent d'améliorer leur cadre de vie.

Photo 1 : Un élève prenant son plat sous le service de la cantinière

⁸ *Guide de gestion à l'usage des Intendants et Economes des lycées et collèges du Burkina Faso*, Ouagadougou, 2001, p.69.

⁹ O. Mamadou, T. Julien et Z. Tiassaye. *La cantine scolaire au Burkina Faso*. Ouagadougou : éditions Découvertes du Burkina, Ouagadougou, 2006, p.16.



Photo réalisée par le service de l'intendance

Cette photo nous indique le menu du jour servi (pâtes alimentaires) aux élèves abonnés. C'est le plat préféré des élèves dans la mesure où plusieurs élèves s'abonnent et que certains peuvent acheter jusqu'à deux plats, à cent cinquante (150) F CFA.

En ce qui concerne le recouvrement des frais de scolarité des élèves parrainés, il suffit que le service de la vie scolaire envoie la liste à l'Intendant pour une prise en compte. Le retard de paiement des élèves parrainés ne pose aucun problème au niveau de l'intendance, car toujours est-il que les parrains des élèves s'en acquitteront.

II.3. La contribution des enseignants

Les professeurs constituent les acteurs clés du partage de connaissances avec les élèves. Ils sont permanemment en contact avec les élèves et le service de la vie scolaire. Les différents comportements nuisibles constatés sont d'abord gérés par les professeurs principaux. En cas de difficulté, les professeurs principaux saisissent le service de la vie scolaire pour trouver des solutions.

II.4. La contribution des élèves à leur propre protection sociale

Les élèves sont les premiers bénéficiaires de la protection sociale et pour cela, ils doivent adopter un comportement participatif. Le bureau des élèves, composé de huit membres a été créé à cet effet. Il facilite une meilleure connaissance des problèmes que vivent

les élèves, par des entretiens avec l'administration scolaire, en particulier avec le service de la vie scolaire. A titre illustratif, des journées de nettoyage organisées par le bureau des élèves, permet de mobiliser l'ensemble des élèves sous le signe de l'hygiène en milieu scolaire. Aussi, un club de VIH/SIDA a été créé par le bureau pour continuer la sensibilisation sur l'éducation sexuelle. Toutes les activités animées par les élèves, entrant dans le cadre de leur protection sociale sont supervisées par le service de la vie scolaire. Le règlement intérieur, signé par Arrêté ministériel vient à propos préciser de plus les attitudes à tenir par les élèves. Il stipule en ces termes à son article 25 : « *Les élèves doivent veiller à leur propreté corporelle. Les coiffures sales ou extravagantes sont interdites. Les coiffures doivent être simples, naturelles, sans mèches et assimilées. Par ailleurs, les élèves doivent veiller à l'entretien et à l'embellissement de leur cadre de vie et d'études. A cet effet, le balayage de la classe est obligatoire pour tous sans distinction de sexe. Tout refus de balayer est passible de sanction* »¹⁰.

Tableau 7 : Bureau du comité des élèves 2016-2017

N°	Nom et Prénom(s)	Classe	Rôle dans le bureau
01	SAWADOGO Ilassa	1 ^{ère} A	Délégué d'établissement
02	SAWADOGO Hamado	1 ^{ère} D	Délégué Adjoint d'établissement
03	OUEDRAOGO Inoussa	3 ^e B	Responsable à l'Information
04	OUEDRAOGO K Gérard	1 ^{ère} A	Responsable à la Trésorerie
05	OUEDRAOGO Risnata	2 ^{nde} A	Responsable Adjoint à la Trésorerie
06	SIMEAN Ousséni	2 ^{nde} A	Responsable aux Activités socio-culturelles et sportives
07	GANSONRE Yacouba	3 ^e A	Responsable Adjoint aux Activités socio-culturelles et sportives
08	SANA Issaka	Tle D	Responsable à la production

Tableau réalisé par le service de la vie scolaire

Huit membres constituent le bureau du comité des élèves. Le délégué général des élèves, élu parmi les seize chefs de classe, sous la supervision du Conseiller Principal d'Education, ne doit pas être en classe d'examen au regard des tâches qui l'attendent. Les autres membres du bureau jouent chacun son rôle avec l'appui du délégué d'établissement.

Quant au délégué ou chef de classe, il facilite « *l'interface entre les élèves de sa classe, les professeurs, le professeur principal et l'administration. Il appuie les professeurs en leur apportant le petit matériel nécessaire pour les cours, veille au respect du matériel et à la propreté de la classe. Le délégué de classe est assisté du délégué adjoint dans l'exécution de*

¹⁰ Arrêté N°2014-369/MESS/SG/DGESG portant règlement intérieur des établissements d'Enseignement technique, professionnel et secondaire général du Burkina Faso, Ouagadougou, du 29/09/2014, article 25, p.06.

ses tâches »¹¹. Tels sont des comportements qui permettront aux élèves d'être les artisans de leur propre réussite.

III. La contribution des acteurs secondaires à la protection sociale des élèves

La contribution des acteurs secondaires, à savoir les partenaires du lycée pour la protection sociale des élèves se concrétise par la participation du service de la vie scolaire.

III.1. L'Association des Parents d'Elèves

L'APE représente le partenaire sûr du lycée, en raison de ses multiples apports au fonctionnement de l'établissement. En plus des 40% de la cotisation remis au lycée, les 60% restant entre dans la résolution des problèmes de l'établissement. Etant donné que le problème d'eau se pose avec acuité au lycée, l'APE sous proposition de l'administration a acheté des futs pour les ravitailler en eau à partir du centre-ville. Cette mesure a permis d'atténuer la question d'eau depuis le début de l'année scolaire, en attendant qu'un nouveau forage puisse voir le jour. Le suivi de la consommation de l'eau mis dans les futs est assuré par les élèves eux-mêmes ; cela, pour veiller à l'utilisation rationnelle de l'eau servie.

III.2. L'Etat burkinabè

En vue de permettre l'inscription des élèves dans les lycées, les frais d'inscription qui étaient de cinq mille (5 000) F CFA pour l'entrée en sixième sont passés à deux mille cinq cents (2 500) F CFA. Cette décision du MENA à l'époque a tenu compte de la vulnérabilité et de la pauvreté de plusieurs couches sociales du pays. A cela s'ajoute, la dotation à moindre coût des vivres au fonctionnement de la cantine scolaire. Aussi, l'Etat à travers le Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF) vient en aide à quelques élèves orphelins en assurant le paiement intégral des frais de scolarité. « *Au niveau du lycée de Tikaré, cet appui a soulagé plus d'un élève, mais depuis 2014 en raison de la crise post-électorale qu'a connue le pays, l'aide tarde à venir* », souligne le CPE.

III.3. Les associations Europe Echanges et Source du Bonheur

Ces deux partenaires œuvrent pour le bien-être des élèves du lycée à travers des actions de solidarité. Si Europe Echanges intervient depuis des années pour le paiement des frais des élèves défavorisés socialement, l'intervention de l'association SOUBO est récente. En octobre 2016, la SOUBO a obtenu du service de la vie scolaire une liste de quarante élèves

¹¹ Arrêté N°2014-369/MESS/SG/DGESG portant règlement intérieur des établissements d'Enseignement technique, professionnel et secondaire général du Burkina Faso, Ouagadougou, du 29/09/2014, article 07, p.03.

orphelins, uniquement du premier cycle pour assurer le parrainage. Ces élèves désignés bénéficient du paiement des frais de scolarité et sont autorisés à manger à la cantine jusqu'en fin de l'année scolaire. « *La contribution d'Europe Echanges a considérablement diminué par rapport aux années 80 et 90* », nous précise le Proviseur. L'aide se limite aujourd'hui à une dizaine d'élèves. Les élèves orphelins sont conscients des moyens mis à leur disposition pour réussir car. Conscient qu' « *un bon fonctionnement de l'organisme influe favorablement sur la santé intellectuelle et morale indispensable à l'épanouissement global de l'individu* »¹², les deux associations mettent tout en œuvre pour s'enquérir des nouvelles des élèves vulnérables.

Le mode opératoire de sélection des orphelins se résume aux renseignements portés sur le registre matricule des élèves. Les orphelins de père et de mère sont prioritaires dans le choix.

La contribution des acteurs principaux et secondaires ont permis de soulager un tant soit peu la vulnérabilité des élèves. Le service de la vie scolaire a été le plus impliqué. En un mot, tous les acteurs ont contribué à l'augmentation du taux de fréquentation et de réussite des élèves sous la supervision du chef d'établissement. Cependant, les apports des acteurs ne se sont pas réalisés sans difficultés.

¹² Module n°7 *La santé et la sécurité des élèves*, Ouagadougou, 1998, p.03.

CHAPITRE IV : DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE

I. Les difficultés matérielles

La vétusté des bâtiments met en péril l'animation pédagogique des cours et une meilleure prise en charge des élèves. Le manque de moyens de transport complique l'accompagnement des élèves malades au dispensaire de la ville. Les agents utilisent leur propre engin pour le service demandé sans bénéficier d'aucune pièce de rechange.

II. L'insuffisance de ressources humaines

Sur un total de huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) élèves, les bâtiments administratifs du lycée ne comptent que huit agents en plus du stagiaire que nous sommes (présent pour seulement un mois de stage). Ce qui pose un problème de gestion de la protection sociale des élèves. Le service de la vie scolaire qui s'occupe réellement de la protection sociale n'en dispose que deux agents (le CPE et l'Attachée d'Education), plus le stagiaire de la Fondation 2iE.

Tableau 8 : Le personnel administratif et de soutien

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction
01	DIALLO Adama	Chef d'établissement/Proviseur
02	KABORE Abdoulaye	Censeur
03	BADINI Salfio	Conseiller Principal d'Education ou Surveillant général

04	ZAGRE Fatimata	Attaché d'Education ou surveillant adjointe
05	OUEDRAOGO Ousseni	Intendant
06	OUEDRAOGO Idrissa	Secrétaire
07	SAWADOGO Souleymane	Agent de liaison/Reprographe
08	OUEDRAOGO Alassane	Bibliothécaire
09	OUEDRAOGO Issa	Gardien
10	OUEDRAOGO Nobila Honorine	Cantinière
11	SANA Aminata	Cantinière
12	OUEDRAOGO Pascaline	Agent de propreté

Tableau réalisé par le chef d'établissement

De ce tableau, nous pouvons retenir que l'administration compte huit agents (de 01 à 8) et de quatre personnels de soutien (de 09 à 12). En dehors des cantinières, de l'Agent de propreté et du bibliothécaire qui sont payés par le lycée et l'APE, les autres agents émargent au budget de l'Etat.

III. L'insuffisance de moyens financiers

En réalité, la nomenclature budgétaire des établissements secondaires publics burkinabè ne consacre aucune subvention à la protection sociale des élèves. Cependant, l'action se mène avec abnégation et sacrifice, grâce à la volonté manifeste des acteurs à la protection sociale. Malgré ces efforts et sacrifices, des résultats ont pu être obtenus.

Comme résultats atteints dans la protection sociale, il y a :

- Chaque acteur a su jouer sa partition dans la protection sociale des élèves, malgré les difficultés rencontrées ;
- Les élèves ont ressenti l'effort des acteurs et partenaires dans leur protection sociale ;
- Les acteurs et partenaires sont conscients de leur rôle dans la protection sociale des élèves ;
- La volonté affichée de l'Etat à aider les structures scolaires ;
- La protection sociale des élèves à tous les niveaux a permis d'accroître le taux de fréquentation des élèves du Lycée Départemental de Tikaré.

CHAPITRE V : SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE

La protection sociale en milieu scolaire est devenue un sujet très sensible auquel il convient d'accorder une attention particulière. Pour son efficacité, des solutions doivent être apportées.

I. Le recrutement du personnel

La protection sociale ne peut se faire sans la présence conséquente des agents affectés au service de la vie scolaire. Alors, le recrutement du personnel s'avère nécessaire à tous les niveaux au LDT.

II. La mise en place d'une cellule de communication efficace

Le recrutement, une fois assuré, il faut renforcer et réorganiser la communication de crise, déjà existante. Ce qui veillera plus à la bonne circulation d'informations sur les cas de vulnérabilité et que des solutions pourront être trouvées par anticipation. Si cela est fait, le lycée enregistrera par exemple moins de grossesses indésirées.

III. L'organisation périodique des assemblées générales des parents d'élèves

Organisée pratiquement une fois dans l'année, l'assemblée générale est un cadre d'échange et de partage entre parents d'élèves pour trouver des solutions aux problèmes de leurs enfants. C'est pourquoi, nous suggérons que l'AG soit tenue au moins une fois en début d'année scolaire et une fois en fin de chaque trimestre ; donc au total quatre AG par an, au lieu d'une seule tenue à nos jours.

IV. La mise en œuvre du projet d'établissement

Ce projet a pour but de répertorier les activités à mener dans une année scolaire avec tous les acteurs, suivant un budget prévisionnel, qui sera soumis à des partenaires techniques et financiers. Aujourd'hui, les partenaires techniques et financiers sont devenus de plus en plus exigeants ; par conséquent le projet de financement doit être objectif et même bien détaillé sur la base de « *l'approche cadre logique* »¹³

V. Le renforcement des capacités

La création du club VIH/SIDA du lycée de Tikaré doit être renforcée par un appui financier du lycée ou de l'Etat. Le sacrifice opéré par les agents de la protection sociale, travaillant au-delà de leurs prérogatives doit être encouragé par un désintéressement des acteurs. De plus, la multiplication des séances de formations peut aider les agents à capitaliser les expériences acquises dans le domaine de la protection sociale. L'Etat doit s'engager à doter au service de la vie scolaire un moyen de déplacement et du carburant afin que le personnel puisse mieux résoudre le problème de vulnérabilité des élèves.

VI. La gratuité de la cantine scolaire

La gratuité de la cantine scolaire ouverte à tous les élèves du lycée pourrait une fois de plus accroître le taux de fréquentation et de réussite, comme c'est le cas dans l'enseignement primaire où tous les élèves mangent gratuitement à la cantine. A défaut de cette gratuité, le lycée peut soumettre des requêtes aux partenaires œuvrant dans l'humanitaire pour bénéficier de l'aide.

VII. La résolution du problème d'eau

Bien que l'APE assure la disponibilité de l'eau au lycée, un forage au moins doit être construit, car le ravitaillement des futs en eau ne suffit pas toute la journée aux élèves. Les

¹³ Tableau qui présente un résumé des plans du projet. C'est aussi une méthode d'analyse et un ensemble d'outils destinés à faciliter la planification et la gestion d'un projet.

mois de mars, avril et mai constituent les périodes où le besoin se fait sentir compte tenu de la chaleur.

VIII. La construction d'un réfectoire

L'existence d'une cantine scolaire va en principe de pair avec la présence d'un réfectoire. Malheureusement, le LDT n'en dispose pas. Une fois le repas servi, chaque élève abonné tient son plat, en le dégustant à l'air libre. Pour une question d'hygiène, un réfectoire doit être construit pour permettre aux élèves d'éviter certaines maladies comme la méningite.

CONCLUSION PARTIELLE

La deuxième partie, réservée au rapport d'activité précise l'existence de la vulnérabilité des élèves du Lycée Départemental de Tikaré et les causes liées à la situation. Elle aborde de ce fait, les différents efforts menés par les acteurs principaux et secondaires pour la protection sociale des élèves. Aussi, quelques solutions ont été proposées pour remédier à la vulnérabilité des élèves du lycée.

CONCLUSION GENERALE

De l'analyse de tout ce qui précède, nous pouvons retenir que la première partie de notre rapport de fin d'étude nous a permis de donner une présentation totale du Lycée Départemental de Tikaré, qui a abouti à la schématisation de son organigramme. Lequel organigramme précise les relations de travail entre les services et les partenaires du lycée. Quant à la deuxième partie, consacrée au rapport d'activité, il a été question de l'évocation de la vulnérabilité des élèves du lycée et les mesures prises par les acteurs pour veiller à leur protection sociale. Au LDT, la vulnérabilité s'observe à travers l'incapacité des élèves à réunir les conditions nécessaires à leur réussite. Cela s'explique en grande partie par la pauvreté des parents. Pour ce faire, le service de la vie scolaire où nous avons effectué le stage s'est donné pour objectif d'aider les élèves vulnérables à mieux suivre leur cursus scolaire. A côté de ce service, les autres acteurs principaux et secondaires ont apporté leurs contributions à la protection sociale des élèves du LDT. Malgré les efforts et le peu de moyens disponibles, des difficultés existent. Elles sont d'ordre matériel, humain, financier...C'est pourquoi, l'Etat doit s'investir davantage dans l'amélioration du système éducatif burkinabè. Les actions consisteront à rendre plus accessible l'enseignement secondaire à tous les élèves par la

réduction des frais de scolarité, la prise en charge des enfants orphelins et la gratuité de l'abonnement à la cantine scolaire.

Pour notre part, ayant participé activement à la protection sociale des élèves du LDT, nous avons constaté de visu que la vulnérabilité existe bel et bien au niveau des élèves ; ce qui vient confirmer une de nos hypothèses selon laquelle les élèves vivent réellement le problème de vulnérabilité. Les autres hypothèses, à savoir les facteurs et les causes de la vulnérabilité, et la part contributive des acteurs se confirment tout au long des argumentaires développés dans les différents chapitres. Cependant beaucoup restent à faire pour l'amélioration des conditions de vie et d'étude des élèves du lycée. C'est la raison pour laquelle nous suggérons qu'en plus de recrutement du personnel au service de la vie scolaire, qu'il y ait des séries de formation de recyclage de ce personnel pour capitaliser les expériences antérieures. Aussi, compte tenu du fait que la vulnérabilité est criarde chez les filles, l'Etat doit privilégier à notre sens la discrimination positive par l'octroi des bourses d'étude aux filles.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. DOLTO Françoise. 1989. *L'échec scolaire : Essais sur l'éducation*. Paris : éditions Ergo Press, 187p.
2. *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, horizon 2011-2015*. Ouagadougou, 108p.
3. OUEDRAOGO Mamadou, TAPSOBA Julien et ZIBA Tiassaye. 2006. *La cantine scolaire au Burkina Faso*. Ouagadougou : éditions Découvertes du Burkina, 69p.
4. *Guide du nouveau chef d'établissement*. 2011, Direction de la formation des personnels de l'éducation, 39p.
5. *Guide à l'usage des Directeurs d'école primaires*. 1995, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse, Ouagadougou, 112p.

II. ARRETES, RECUEIL DE TEXTE ET MODULE DE FORMATION

1. *Arrêté N°2007-0190/MESSRS/SG/DAF portant fixation des frais d'inscription ou de participation des élèves au fonctionnement des établissements d'Enseignement Secondaire publics et institution de reversement sur les frais d'inscription, abonnement et de locations de manuels scolaires à la bibliothèque*, du 27/09/2007, Ouagadougou, 06p.
2. *Arrêté N°2014-369/MESS/SG/DGESG portant règlement intérieur des établissements d'enseignement technique, professionnel et secondaire général du Burkina Faso*, du 29/09/2014, Ouagadougou, 10p.
3. *Recueil d'instruments juridiques de l'éducation de Base*. 2010. Ouagadougou, 531p.
4. *Recueil de texte sur le fonctionnement des établissements secondaires*. 2007. Ouagadougou, 138p.
5. *Guide de gestion à l'usage des Intendants et Econome des lycées et collèges du Burkina Faso*. 2001. Ouagadougou, 180p.
6. Module n°7 *La santé et la sécurité des élèves*. 1998. Ouagadougou, 17p.
7. Module n°15 *Le fonctionnement d'une Association de Parents d'Elèves du Primaire (APEP)*. 1998. Ouagadougou, 15p.
8. *Texte de mise en œuvre du projet santé sexuelle et reproductive des jeunes*. 2016. Ouagadougou, 05p.
9. *Texte portant organisation des Association des Parents d'élèves des établissements secondaires publics et privés du Burkina Faso*. 2012. Ouagadougou, 4p.

III. COURS

1. Les différents cours reçus sur la plateforme de la Fondation 2iE en M2MAH
2. ILBOUDO Xavier. 2007. *La gestion des ressources éducatives (primaire et secondaire)*. Cours ENAM 2008. Ouagadougou, 52p.

SITE WEB

FAHRAT Sarah. 2012. « La protection sociale est abordable en Afrique ». *La stratégie de protection sociale de la Banque mondiale en Afrique, 2012-2022*. « <http://social-protection-str...mmary-FR-2012.pdf> ». Consulté le 23 mars 2016

ANNEXES

Annexe 1 : Différents Chef d'établissement qui se sont succédés au Lycée Départemental de Tikaré

N°	NOM	PRENONS	Période de direction
01	PAHIMA	R. Emmanuel	1988 à 1991
02	YAGO	Souleymane	1991 à 1996
03	MAIGA	Hamado	1996 à 2001
04	KI	Emanuel	2001 à 2009
05	OUATTARA	Zoumana	2009 à 2012
06	BAMBARA	Bakary	2012 à 2013
07	GUINE	Soulama	2013 à 2014
08	DIALLO	Adama	2014 à nos jours

Tableau réalisé par le stagiaire

Ce tableau nous renseigne davantage sur les Proverseurs qui se sont succédés de l'ouverture du lycée à nos jours.

Annexe 2 : Aperçu du lycée Départemental de Tikaré



Photo réalisée par OUDRAOGO Hamidou, ancien bibliothécaire du lycée

L'image présentée montre une partie du Lycée Départemental de Tikaré, le bloc A réunissant certains bâtiments du premier cycle. Le bâtiment de l'extrême, peu visible se compose de trois classes de cinquième (5^{ème} A, B et C), celui du milieu de trois classes de sixième (6^{ème} A, B et C) et juste à côté les deux classes de (4^{ème} A et B).

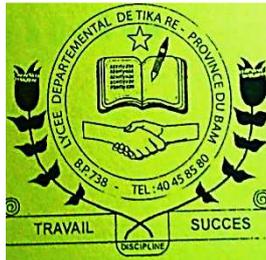
Annexe 3 : Logos de deux acteurs secondaires ou partenaires et du Lycée Départemental de Tikaré



Logo de l'Association Source du Bonheur (SOUBO)



Logo de l'association Europe Echanges (EE)



Logo du Lycée Départemental de Tikaré

Annexe 4 : Photo du magasin des vivres du Lycée Départemental de Tikaré



Photo réalisée avec l'accord de l'Intendant

Photo présentant les vivres achetées à Kaya et stockées au magasin du lycée Départemental de Tikaré.

Annexe 5 : Liste du personnel enseignant du Lycée Départemental de Tikaré

N°	NOM	PRENOM(S)	Sexe	Discipline enseignée
01	SANFO	D. Charles	M	Histoire/Géographie
02	NABALOUM	Souleymane	M	Histoire/Géographie
03	ZAGRE	Souleymane	M	Histoire/Géographie
04	KADIOGO	Karim	M	Histoire-Géographie
05	OUEDRAOGO	Saidou	M	Français/Histoire/Géographie
06	ZONGO	Aminata	F	Français/Histoire-Géographie
07	OUEDRAOGO	Jean-Baptiste	M	Français
08	KAGAMBEGA	P. Victor	M	Français
09	OUEDRAOGO	Lydie	F	Français
10	SAWADOGO	Daouda	M	Français
11	SAWADOGO	Issaka	M	Français
12	KINDO	Hamadé	M	Français
13	GNAMBA	Ascandar	M	Philosophie

14	THIOMBIANO	L. Etienne	M	Maths/SVT
15	SAWADOGO	Tibila	M	Maths/SVT
16	OUEDRAOGO	S. François Xavier	M	Science de la Vie et de la Terre (SVT)
17	OUEDRAOGO	Seydou Mady	M	Maths/ Physique-Chimie
18	ZONGO	Abel	M	Maths/ Physique-Chimie
19	COMPAORE	Abdoulaye	M	Maths/ Physique-Chimie
20	DAO	Adama	M	Mathématiques
21	DRABO	Kadiatou	F	Anglais
22	BONKOUNGOU	Félix	M	Anglais
23	DABIRE	Joséphine	F	Anglais
24	KAMBIRE	Sié Modeste	M	Français/Anglais
25	SONDE	Aminata	F	Allemand
26	GANSONRE	Ouidbila	M	Allemand
27	SAMA	P. Fidèle	M	Education Physique et sportive
28	NIKIEMA	GOMBILA	M	Education Physique et sportive
29	ZIRE	Mathias	M	Physique-Chimie

Tableau réalisé par le Chef d'Etablissement

La présente liste correspond à l'identité des professeurs et des matières qu'ils enseignent. Certains dispensent les cours dans une seule discipline, par contre d'autres dans deux. Cela est lié au diplôme exigé lors du recrutement à la fonction publique. La licence BAC+3) pour une seule discipline à enseigner et le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales ou Licence 2 (BAC+2) pour deux disciplines à enseigner.

Annexe 6 : Budget gestion 2016-2017 du Lycée Départemental de Tikaré

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

REGION DU CENTRE-NORD

DIRECTION REGIONALE

LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE

BUDGET GESTION 2016 – 2017

SEPTEMBRE 2016

NOTE DE SYNTHÈSE

Le lycée Départemental de Tikaré est un établissement public situé dans la province du Bam (région du Centre-Nord), à 25 kilomètres de Kongoussi et à 85 kilomètres de Kaya. Il compte environ **897** élèves pour 16 classes ouvertes. Les difficultés rencontrées sont : le personnel enseignant et administratif, les équipements informatiques, sportifs sont insuffisants, le problème d'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité. C'est la raison pour laquelle le Lycée demande le soutien des différents partenaires techniques et financiers afin d'atteindre les objectifs escomptés.

Cette année, le Lycée prévoit recouvrer des recettes ordinaires d'un montant de **9 683 708 F CFA** soit un total en recettes de **9 683 708 F CFA**. Malgré ces recettes, l'établissement aura de la peine à couvrir entièrement toutes les dépenses. Pour ce faire l'établissement demande le soutien de l'Etat (*pour ce qui concerne le paiement des frais des heures de vacation et supplémentaires*), soit **Deux millions six cent quatre-vingt-dix mille (2 690 000) francs CFA**, des partenaires techniques et financiers ainsi que celui des parents d'élèves pour couvrir entièrement les dépenses de l'année scolaire 2016-2017. Aussi, eu égard au non remboursement de l'entièreté des frais de vacation souhaitée au titre des années scolaires 2013-2014; 2014-2015 et 2015-2016, le lycée sollicite à nouveau l'appui de l'Etat pour payer certaines dépenses de l'année antérieure et amoindrir les difficultés de fonctionnement de l'année scolaire en cours.

Les dépenses dont plus de la moitié est consacrée au fonctionnement sont estimées à **9 683 708 F CFA**.

Ainsi, le présent **budget gestion** 2016-2017 est arrêté en recettes et en dépenses à **9 683 708 F CFA**.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2016-2017

Classes	Anciens élèves	Admis à l'entrée en 6ème ou en 2nde	R.C.E	Exemptés/Ayant droit du personnel	Cas sociaux	Totaux	Observations
6 ^{ème}	57	94	43	02	00	196	
5 ^{ème}	150	00	10	01	00	161	
4 ^{ème}	137	00	02	01	00	140	
3 ^{ème}	100	00	18	08	00	126	
2 ^{nde} A et C	34	38	40	02	00	114	
1 ^{re} A et D	83	00	06	00	00	89	
Tle A et D	53	00	18	00	00	71	
TOTAUX	614	132	137	14	00	897	883

Montant total RCE 1^{er} cycle : $73 * 10\ 000 = 730\ 000$ F CFA

Montant total RCE 2nd cycle : $64 * 20\ 000 = 1\ 280\ 000$ F CFA

Montant total anciens élèves+entrée 1^{er} cycle : $538 * 2\ 500 = 1\ 345\ 000$ F CFA

Montant total anciens élèves+entrée 2nd cycle : $208 * 5\ 000 = 1\ 040\ 000$ F CFA

TOTAL GENERAL (prévision): 4 395 000 F CFA

TITRE I: RECETTES

Intitulé des lignes budgétaires		Recouvrement 2015-2016	Recettes proposées par le chef d'établissement 2016-2017	Recettes votées par le conseil de gestion
CHAPITRE I : RECETTES ORDINAIRES				
Article 1 : Situation budgétaire antérieure		16 394	84 708	84 708
Article 2 : Frais d'inscription et de participation		4 107 500	4 395 000	4 395 000
Article 3 : Prestation de service	Livret scolaire	287 000	283 000	283 000
	Autres	196 000	230 000	230 000
Article 4 : Cantine scolaire		336 875	400 000	400 000
Article 5 :	Abonnement Bibliothèque	839 000	897 000	897 000
	Manuels scolaires	1 520 000	1 500 000	1 500 000
Article 6 : Subvention de l'Etat		2 855 000	PM	PM
Article 7 : Subvention des collectivités locales		100 000	100 000	100 000
Article 8 : Contribution APE 40%		1 652 000	1 794 000	1 794 000
Total chapitre I		11 910 669	9 683 708	9 683 708
Chapitre II. Recettes extraordinaires				
Article 9 : Autres subventions (UPA)		PM	PM	PM
Article 10 : Dons et legs (Apport APE)		PM	PM	PM
TOTAL CHAPITRE II		PM	PM	PM
TOTAL RECETTES		11 910 669	9 683 708	9 683 708

Arrêté les recettes totales à : Neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille sept cent huit (9 683 708) francs CFA

TITRE II : DEPENSES
SECTION I : FONCTIONNEMENT

Intitulé des lignes budgétaires	Dotation 2015-2016	Crédits proposés par le chef d'établissement (2016-2017)	Crédits votés par le conseil de gestion (2016-2017)
Chapitre I : Activités pédagogiques			
Article 1 : Fournitures scolaires	645 000	600 000	600 000
Article 2 : Documentations pédagogiques	107 400	100 000	100 000
TOTAL CHAPITRE I	752 400	700 000	700 000
Chapitre II : Matériels et fournitures			
Article 3 : Fournitures de bureau	828 350	1 168 125	1 168 125
Article 4 : Eau et électricité	111 175	100 000	100 000
Article 5 : Téléphone et poste	94 500	85 000	85 000
Article 6 : Produits pharmaceutiques	7 250	10 000	10 000
Article 7 : Carburant et lubrifiant	501 000	400 000	400 000
Total chapitre II	1 542 275	1 763 125	1 763 125
Chapitre III : Entretien et réparation			
Article 8 : Entretien et réparation des immeubles et forages	338 900	450 000	450 000
Article 9 : Entretien et réparation des machines et du mobilier	506 000	590 000	590 000
Article 10 : Entretien et réparation de véhicules et autres moy. de transp	PM	PM	PM
Articles 11 : Produit et petit matériel d'entretien et de nettoyage	82 350	125 000	125 000
TOTAL CHAPITRE III	927 250	1 165 000	1 165 000

CHAPITRE IV : CHARGES DU PERSONNEL				
Article12 :	Emolument du personnel contractuel	846 000	705 000	705 000
	Formation du personnel	00	50 000	50 000
Art Article 13 : Charges sociales et fiscales		PM	PM	PM
Article 14 : Heures supplémentaires et de vacances		4 021 500	500 000	500 000
TOTAL CHAPITRE IV		4 867 500	1 255 000	1 255 000
CHAPITRE V : AUTRES CHARGES GENERALES				
Article 15 : Publicité		00	10 000	10 000
Article 16 : Réception et cérémonie		394 500	320 000	320 000
Article 17 : Frais de transport et sorties		779 500	1 000 000	1 000 000
Article 18 : Manifestation culturelles et sportives		0	35 000	35 000
Article 19 : Cantine scolaire		75 400	70 000	70 000
Article 20 : Organisation des examens		510 500	700 000	700 000
Article 21 : Activités sociales		PM	PM	PM
Article 22 : Caisse de menues dépenses		PM	PM	PM
Article 23 : Manuels scolaires		PM	PM	PM
Article 24 : Location de matériel et locaux		PM	PM	PM
Article 25 : Divers et imprévus		PM	PM	PM
TOTAL CHAPITRE V		1 759 900	2 135 000	2 135 500

Chapitre VI : Transfert de fonds					
Article 26 : Remboursement des frais d'inscription			PM	PM	PM
Article 27 : Autres remboursements ou transfert tenue de compte trésor			00	15 000	15 000
Article 28 : Reversement	Reversement 20%MESS	DAF 10%	00	439 500	439 500
		FONER 10%	00	439 500	439 500
	Reversement 5% DR		120 000	219 750	219 750
	Reversement Manuels scolaires		1 520 000	1 500 000	1 500 000
	Reversement 35% Cantine scolaire		336 636	51 833	51 833
Total chapitre VI			1 976 636	2 665 583	2 665 583
TOTAL GENERAL			11 825 961	9 683 708	9 683 708

RECAPITULATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES

INTITULE DES LIGNES BUDGETAIRES	RECouvreMENT PRECEDENT 2015 - 2016	RECETTES PROPOSEES par le chef d'étab. 2016-2017	RECETTES VOTEES par le conseil de gestion	INTITULE DES LIGNES BUDGETAIRES	DOTATION PRECEDENTE (2015-2016)	CREDITS PROPOSES par le chef d'étab.	CREDITS VOTES par le conseil de conseil
CHAPITRE I	11 910 669	9 683 708	9 683 708	CHAPITRE I	752 400	700 000	700 000
				CHAPITRE II	1 542 275	1 763 125	1 763 125
				CHAPITRE III	927 250	1 165 000	1 165 000
				CHAPITRE IV	4 867 500	1 255 000	1 255 000
CHAPITRE II	PM	PM	PM	CHAPITRE V	1 759 900	2 135 000	2 135 000
				CHAPITRE VI	1 976 636	2 665 583	2 665 583
				Total	11 825 961	9 683 708	9 683 708
Total recettes	11 910 669	9 683 708	9 683 708	Total dépense	11 825 961	9 683 708	9 683 708

Arrêté le présent **budget gestion 2016-2017** en recettes et en dépenses à : **Neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille sept cent huit (9 683 708) francs CFA**

Tikaré, le 23/09/ 2016

Le Proviseur



Adama DIALLO

Professeur Certifié de SVT

Annexe 7 : LES PERSONNES RESSOURCES en dehors des acteurs principaux du lycée

Nom et Prénom(s)	Situation sociale/Professionnelle	Date et lieu d'entretien
SAWADOGO Zakaria	Président du comité local de jumelage Europe Echanges- Tikaré	20/11/2016 à Tikaré
Zoungrana Idrissa	Secrétaire général du comité local de jumelage Europe Echanges- Tikaré	21/11/2016 à Tikaré
BERNARD Dominique	Président de l'Association Europe Echanges, section Afrique	15/12/2016 à Tikaré
OUEDRAOGO Djénéba Gisèle	Vice-Présidente de l'association Source du Bonheur	05/12/2016 à Ouagadougou
OUEDRAOGO Djénéba Adèle	Secrétaire générale de l'Association Source du Bonheur	05/12/2016 à Tikaré
OUEDRAOGO Ali	Président de l'Association des Parents d'Elèves	30/11/2016 à Tikaré
OUEDRAOGO Karim	Secrétaire général de l'APE	30/11/2016 à Tikaré

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENT.....	1
RESUME.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE ET SES ACTIVITES.....	6
CHAPITRE I : PRESENTATION DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	7
I. La localisation géographique du Lycée Départemental de Tikaré.....	7
II. L’historique du Lycée Départemental.....	8
CHAPITRE II : STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE ET SON ORGANIGRAMME.....	9
I. Les services du Lycée Départemental de Tikaré.....	9
I.1. Le service du Chef d’établissement.....	9
I.2. Le service du Censeur.....	9
I.3. Le service de la vie scolaire.....	9
I.4. Le service de l’Intendance.....	10
II. Les partenaires éducatifs du Lycée Départemental de Tikaré.....	12
II.1. L’Etat burkinabè.....	12
II.2. Le bureau de l’Association des Parents d’Elèves (APE).....	13
II.3. L’association Europe Echanges (EE).....	13
II.4. L’association Source du Bonheur (SOUBO).....	14
III. L’organigramme du Lycée Départemental de Tikaré et la présentation du service d’accueil du stagiaire.....	14
III.1. L’organigramme du Lycée Départemental de Tikaré.....	14

III.2. La présentation du service d'accueil du stagiaire.....	15
CONCLUSION PARTIELLE.....	17
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT D'ACTIVITE.....	18
CHAPITRE I : OBJECTIFS DU STAGE, HYPOTHESES DE RECHERCHE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REALISER LE TRAVAIL.....	19
I. Les objectifs du stage.....	19
I.1 L'objectif général.....	19
I.2. Les objectifs spécifiques.....	19
II. Les hypothèses de recherches.....	19
III. Les moyens mis en œuvre et la méthodologie adoptée pour réaliser le travail.....	19
III.1. Les moyens mis en œuvre.....	20
III.2. La méthodologie adoptée.....	21
CHAPITRE II : ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	22
I. Aperçu de la vulnérabilité des élèves.....	22
I.1. Le retard de paiement des frais de scolarité.....	22
I.2. Les abandons en cours d'année scolaire.....	22
I.3. Le problème de santé.....	23
I.4. Le problème de restauration à midi.....	23
I.5. Les cas de grossesses.....	23
I.6. Le problème d'eau.....	24
I.7. Les orphelins.....	24
I.8. Les retards des élèves.....	24
II. Les facteurs de la vulnérabilité des élèves du Lycée Départemental de Tikaré.....	25
III. Les causes de la vulnérabilité des élèves du Lycée Départemental de Tikaré.....	25
CHAPITRE III : CONTRIBUTION DES ACTEURS POUR LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	27
I. Définition de la protection sociale et contribution des acteurs.....	27
I.1. Définition de la protection sociale.....	27

I.2. Définition des acteurs.....	27
II. La contribution des acteurs principaux pour la protection sociale des élèves.....	27
II.1. La contribution du service de la vie scolaire.....	27
II.1.1. La prise en charge des cas de maladie.....	28
II.1.2. Le recensement et le suivi des cas de grossesses.....	29
II.1.3. Le suivi des absences et des retards.....	30
II.2. La contribution du service de l'intendance.....	30
II.3. La contribution des enseignants.....	32
II.4. La contribution des élèves à leur propre protection sociale.....	32
III. La contribution des acteurs secondaires à la protection sociale des élèves.....	33
III.1. L'Association des Parents d'Elèves.....	34
III.2. L'Etat burkinabè.....	34
III.3. Les associations Europe Echanges et Source du Bonheur.....	34
CHAPITRE IV : DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	36
I. Les difficultés matérielles.....	36
II. Le manque de ressources humaines.....	36
III. L'insuffisance de moyens financiers.....	37
CHAPITRE V : SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE DES ELEVES DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE TIKARE.....	38
I. Le recrutement du personnel.....	38
II. La mise en place d'une cellule de communication de crise efficace.....	38
III. L'organisation périodique des assemblées générales des parents d'élèves.....	38
IV. La mise en œuvre du projet d'établissement.....	38
V. Le renforcement des capacités.....	39
VI. La gratuité de la cantine scolaire.....	39
VII. La résolution du problème d'eau.....	39
VIII. La construction d'un réfectoire.....	39
CONCLUSION PARTIELLE.....	40
CONCLUSION GENERALE.....	41
BIBLIOGRAPHIE.....	42

ANNEXES.....	44
TABLE DES MATIERES.....	59